

Séance du 18 janvier 2022

L'an 2022 et le 18 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme COUTANT Sophie à Mme VAUTRELLE Eva,
M. DOURY Kévin à M. CHAMPION Robin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 12/01/2022

Date d'affichage : 12/01/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epernay
le : 31/01/2022

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Création d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de refonte des sites Internet de la CAECPC et la Ville d'Epernay et fourniture d'une usine à sites Internet pour les autres communes - 2022_D0001
- Demande de subvention DETR 2022
- Restauration et mise en valeur d'un Pressoir à roue à écureuil de 1896 - 2022_D0002
- Demande de subvention Département 2022
- Restauration et mise en valeur d'un Pressoir à roue à écureuil de 1896 - 2022_D0003

- Demande de subvention Région 2022
- Restauration et mise en valeur d'un Pressoir à roue à écureuil de 1896 - 2022_D0004

- Projet de concours Les Rubans du patrimoine 2022
- Travaux restauration église - 2022_D0005

- Rétrocession de terrain ZE 196 au profit de la Commune à l'euro symbolique - 2022_D0006

Création d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de refonte des sites Internet de la CAECPC et la Ville d'Epernay et fourniture d'une usine à sites Internet pour les autres communes - réf : 2022_D0001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,
Vu le budget de l'exercice en cours,
Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation de marché,

La Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne, la Ville et les communes de Bergères-les-Vertus, de Blancs-Coteaux, de Chouilly, de Grauves, de Pierry et de Vert-Toulon souhaitent s'associer, au travers d'un groupement de commandes, pour l'achat de prestations de refonte des sites internet et leur maintenance. C'est pourquoi, il est envisagé de constituer, par convention jointe en annexe, un groupement de commandes.

Cette convention de groupement de commandes fixe notamment les conditions de fonctionnement du groupement, les fonctions du coordonnateur ainsi que les modalités de participations financières et qui sera signée par les membres. Elle prévoit également de désigner comme coordonnateur du groupement le représentant légal de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir accepter la création et l'adhésion au groupement de commandes précisé ci-dessus et d'autoriser le Président à signer la convention constitutive correspondante.

Séance du 18 janvier 2022 (suite)

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer le groupement de commandes ayant pour objet l'achat de prestations de refonte des sites internet et leur maintenance.

- DÉCIDE d'adhérer à ce groupement et d'accepter les termes de la convention constitutive de ce groupement, tels que précisés ci-dessus,

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention DETR 2022

- Restauration et mise en valeur d'un Pressoir à roue à écoreuil de 1896 - réf : 2022_D0002

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un pressoir à roue de 1896 au niveau du parking Lefranc. Son coût est estimé à 168 050 euros HT soit 201 660 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2022 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet

- décide sa réalisation sur 2022

- sollicite une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 pour la réalisation de cette opération

- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif.

Fonds propres : 42 013 euros

Autres subvention sollicitées (Département, Région) : 67 220 euros

**Subvention DETR 2022 : 58 817 euros
soit 35 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 168 050 euros HT
soit 201 660 euros TTC.

(montant à mettre à jour avec le montage du Pressoir et modifications observées par Jacky Moncuit).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Département 2022

- Restauration et mise en valeur d'un Pressoir à roue à écoreuil de 1896 - réf : 2022_D0003

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un pressoir à roue de 1896 au niveau du parking Lefranc. Son coût est estimé à 168 050 euros HT soit 201 660 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre des aides 2022 proposées par le Département pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet.

- décide sa réalisation sur 2022.

- sollicite une aide financière dans le cadre des aides 2022 du Département pour la réalisation de cette opération.

- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif.

Fonds propres : 42 013 euros

Autres subventions sollicitées

(DETR, Région) : 92 427 euros

**Subvention Département 2022 : 33 610 euros
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,**

Montant total des travaux : 168 050 euros HT,
soit 201 660 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Région 2022 -

Restauration et mise en valeur d'un Pressoir à roue à écoreuil de 1896 - réf : 2022_D0004

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un pressoir à roue à écoreuil datant de 1896 au niveau du parking Lefranc. Son coût est estimé à 168 050 euros HT, soit 201 660 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre des aides de la Région 2022 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

Séance du 18 janvier 2022 (suite)

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2022
- sollicite une aide financière dans le cadre des aides 2022 de la Région pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif.

Fonds propres : 42 013 euros

Autres subventions sollicitées (DETR, Département) : 92 427 euros

Subvention Région 2022 : 33 610 euros

soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 168 050 euros HT,

soit 201 660 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de concours Les Rubans du patrimoine 2022 - Travaux restauration église - réf : 2022_D0005

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du concours "Les Rubans du Patrimoine" édition 2022 mis en place par la Fondation du Patrimoine, en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment notamment, afin de mettre en lumière les métiers du bâtiment qui contribuent à la restauration et à la mise en valeur de notre patrimoine.

Ce concours récompense des communes et des intercommunalités ayant réalisé des opérations de restauration de leur patrimoine bâti

- Les réalisations concernent tout type d'édifice présentant un intérêt patrimonial, technique ou culturel particulier. Les opérations d'amélioration patrimoniale du cadre communal sont également éligibles.

- Il doit obligatoirement s'agir d'opérations dont les travaux ont été terminés au cours des 3 années civiles écoulées (1er janvier 2019 – 31 décembre 2021).

Le dossier portera sur les travaux de restauration entrepris sur l'église de Bergères-les-Vertus, pendant la période indiquée.

Une dotation de 15 000 euros sera à partager parmi les lauréats (départementaux, régionaux, nationaux).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet de dépôt de dossier au concours des Rubans du Patrimoine et ne manquera pas de solliciter Jacky Moncuit pour ce dossier, architecte des travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Rétrocession de terrain ZE 196 au profit de la Commune à l'euro symbolique - réf : 2022_D0006

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet de la rétrocession de la parcelle de terrain cadastrée section ZE 196, d'une contenance de 2 ares, par Monsieur et Madame RAGOUILLIAUX Stéphane au profit de notre commune. En effet, dans le cadre de leur projet de construction de maison, la Commune avait convenu avec les propriétaires du terrain Monsieur et Madame Ragouilliaux, une rétrocession de l'ensemble de l'emprise de la future voirie qui desservait les parcelles, au bénéfice de la Commune. Lorsque les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur cette zone seront amenées à être modifiées, la Commune s'engage à rétrocéder l'ensemble de cette emprise en faveur des propriétaires. Il convient aujourd'hui de réaliser cette cession par un acte authentique, le relevé effectué est de 2 ares selon le relevé effectué par un géomètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession à l'euro symbolique à la Commune de Bergères-les-Vertus avec les propriétaires ci-dessus mentionnés
DIT que les frais de rédaction des actes de cession à l'euro symbolique et de géomètre sont à la charge des propriétaires car engendrés par leur projet de construction.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Au cours de la période des vacances de Noël, la Commune a souhaité mettre gratuitement à disposition des habitants des autotests (solution d'appoint utile : il permet de savoir si on est contagieux, et peut donc être réalisé le jour-même si on prévoit de se rendre à un événement privé où les mesures barrières ne seront pas strictement respectées, pour les réunions familiales de type repas de Noël...). La distribution de 254 autotests a donc été réalisée et les habitants ont apprécié l'attention.

- Une reprise des travaux des Aménagements de la RD 933 sera réalisé fin Janvier car des malfaçons et dégradations ont déjà été constatées malgré l'ouvrage récent.

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 28/01/2022

Le Maire

Eva VAUTRELLE